



Règlement interne

- 1 Le Président présente l'ordre du jour et anime les débats.
- 2 Les questions devront parvenir au Président afin qu'il fixe l'ordre du jour.
- 3 Chaque proposition est soumise au vote
Le vote se fait à main levée ou sur demande d'un membre à bulletin secret.
En cas d'égalité c'est la voie du Président qui fait foi.
- 4 Chaque dirigeant doit participer au réunion de l'association.
Il est avisé par une convocation orale, courrier, mail ou voie de presse
- 5 Feuille de présence
Chaque dirigeant devra signer une feuille de présence.
- 6 Durée des réunions
Chaque réunion durera 1H30 maximum.
- 7 Un Compte rendu de chaque réunion sera fait
Le secrétaire de séance sera un volontaire .
- 8 Le compte rendu de chaque réunion sera soumis au vote afin de le valider au début de la réunion suivante.